



Monsieur Jean Castex

Premier Ministre

Hôtel Matignon

57 rue de Varenne

75008 Paris

Paris, le 16 octobre 2020.

Monsieur le Premier ministre,

Alors que nous faisons face à de **grands enjeux écologiques, économiques et sociaux en pleine période de crise sanitaire, les communes, communautés, territoires de projet (pays, PETR et pôles métropolitains) et métropoles ont démontré être des acteurs majeurs de la relance et de la construction de la résilience territoriale.** Elles portent à elles-seules plus des deux tiers des investissements publics. Les collectivités locales, et en particulier le bloc communal, sont un échelon de proximité opérationnel par lequel l'action publique se traduit concrètement, au bénéfice du développement économique, de la cohésion sociale et du respect de l'environnement. Aussi, afin de maintenir ce niveau d'investissement dans le contexte actuel, il est primordial qu'elles puissent continuer d'agir et soutenir les démarches territoriales de transition et de renforcement de la résilience.

S'agissant du plan « France relance », nous n'avons à ce jour aucune visibilité sur la façon dont seront ventilés les 100 milliards d'euros annoncés, dont 40 milliards doivent provenir de l'Union européenne, ni sur la manière dont sera organisé l'accès à ces fonds pour les collectivités locales. Il serait ainsi utile d'avoir **une présentation claire de la ventilation des fonds, ceux auxquels seront éligibles les communes, intercommunalités ou leurs groupements et les modalités de leur mise en œuvre (en distinguant les appels à projets nationaux, régionaux et les contrats).**

Par ailleurs, l'inquiétude est forte concernant l'Accord de partenariat actuellement en cours de préparation entre la France et la Commission européenne pour la période de programmation 2021 - 2027. En effet, le volet territorial de la politique de cohésion n'est que trop peu présent. Par exemple, si les stratégies alimentaires territoriales, les démarches territoriales d'économie circulaire ou le soutien à l'économie sociale et solidaire et la protection de la biodiversité ne sont pas explicitement intégrés et « territorialisés » dans le prochain Accord de partenariat, les collectivités infrarégionales ne pourront s'en saisir.

Dès lors, **par souci d'anticipation, mais surtout de mise en cohérence des différents niveaux d'action publique** - européen, national, régional et local - au service des objectifs ambitieux de développement durable, et notamment ceux liés aux grands enjeux du climat et de la biodiversité, il

est crucial d'**articuler la préparation du plan de relance en France avec les futurs contrats de relance et de transition écologique** annoncés par vous-même le 15 juillet dernier, qui seront dotés de « *plans d'action concrets, chiffrés, mesurables* », et qui ont vocation à être globaux afin de, selon les termes de Madame la Ministre Barbara Pompili, « *relancer l'activité dans le sens de la transition écologique* ».

Si ces contrats comportent bien des volets thématiques (tels que énergie-climat, biodiversité, économie circulaire, alimentation...) avec des objectifs chiffrés, il est important de **prévoir pour chaque volet, les financements qui seront disponibles, et activer la logique du co-financement**, dont les financements européens, et en particulier les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) de la politique de cohésion, tout en s'assurant de respecter l'interdiction du double financement pour une même dépense par des fonds européens.

Les différents signaux envoyés aux collectivités locales sont parfois interprétés comme une perte d'ambition à l'heure du passage à l'action pour nous convertir à des économies mieux anticipatrices et plus résilientes. **Nous demandons ainsi à ce que soit assurée la mise en œuvre effective du principe de partenariat** : associer l'ensemble des échelons de gouvernance à la préparation et la mise en œuvre du plan de relance tout comme de la politique de cohésion européenne, pour obtenir des résultats tangibles dans les territoires, et **renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale**, objectif inscrit dans les traités de l'Union européenne.

Enfin, un message fort pourrait être donné par la France concernant l'objectif de neutralité carbone : la Commission européenne souhaitait initialement que 25% du budget européen 2021-2027 soient dédiés au climat. La France s'est positionnée pour un objectif de 30% (et 10% à la biodiversité) et le Conseil européen a finalement retenu cette ambition pour l'action climatique. **En vue d'assurer l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 et répondre à l'« urgence écologique et climatique » reconnue dans la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, il nous semble que la France pourrait se montrer aussi volontaire concernant l'enveloppe nationale de la future politique de cohésion européenne pour 2021-2027.**

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Jean-Luc RIGAUT,
Président
Assemblée des communautés de France



François BAROIN,
Président
Association des maires de France
et des présidents d'intercommunalité



Raymond VALL,
Président
Association nationale des
pôles et pays territoriaux



Christophe BOUILLON, Président de
l'Association des Petites villes de France



Patrice VERGRIETE, Président délégué
de la Fédération nationale des Agences
d'urbanisme



Johanna ROLLAND,
Présidente de France
urbaine



Caroline CAYEUX,
Présidente de Villes de France

Copie :

Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires

Madame la Ministre de la Transition écologique

Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de relance

Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes